

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** POTTIER Denis.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°16</b>	<b>Eau potable - Transfert de la compétence eau potable sur la commune de Rouilly Saint-Loup au SDDEA</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jack HIRTIZ</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
100	120	120			1

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**EAU POTABLE  
TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE EXERCÉE SUR LA COMMUNE DE ROUILLY  
SAINT LOUP AU SDDEA**

**Exposé :**

Dans le cadre des compétences attribuées à titre obligatoire par la loi NOTRe, Troyes Champagne Métropole est devenue compétente pour la gestion du service public industriel et commercial de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

80 des 81 communes de Troyes Champagne Métropole ont choisi de transférer préalablement cette compétence eau potable au SDDEA, Troyes Champagne Métropole siège donc en représentation substitution de ces communes au sein de chaque COPE du SDDEA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La commune de Rouilly-Saint-Loup n'a pas transféré sa compétence au syndicat départemental, Troyes Champagne Métropole est donc devenue compétente sur le seul territoire de cette commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le contrat d'affermage conclu par la commune avec la société SAUR pour la gestion de son service eau potable a ainsi été transféré à Troyes Champagne Métropole par avenant de transfert (délibération n°22 du 11 décembre 2019).

Dans un souci de cohérence de gestion et après avis de la commune de Rouilly Saint Loup, il est proposé de transférer la compétence eau potable exercée par Troyes Champagne Métropole sur la commune de Rouilly Saint Loup au Syndicat Départemental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le SDDEA se verra donc transférer le contrat de Délégation de Service Public en cours et qui prendra fin le 31 décembre 2022. Un avenant de transfert devra donc être signé entre la société SAUR, le SDDEA et Troyes Champagne Métropole.

La part du budget annexe eau potable afférente à la commune de Rouilly Saint Loup sera également transférée au SDDEA.

Ce transfert de compétence implique que le SDDEA sera substitué à Troyes Champagne Métropole pour l'exercice de la compétence Eau potable que Troyes Champagne Métropole exerçait précédemment sur la commune de Rouilly Saint Loup.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE TRANSFERER la compétence Eau potable exercée par Troyes Champagne Métropole pour la commune de Rouilly Saint Loup au SDDEA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>